

EXTENTIS GROUPE

RAPPORT ANNUEL DE TRANSPARENCE

Exercice 2017 – 2018

PUBLIE SUR LE SITE WWW.EXTENTIS.FR EN APPLICATION DES DISPOSITIONS

DE L'ARTICLE R.823-21 DU CODE DE COMMERCE

JUIN 2019

5 rue Marguerite
75017 Paris

T : +33 1 56 33 21 21
F : +33 1 56 33 21 22

www.extentis.fr

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU CABINET EXTENTIS	2
1.1 Appartenance à un réseau national	3
1.2 Appartenance à un réseau international	3
1.3 Description de la gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement	3
2. GESTION DES RISQUES DU CABINET	4
2.1. Indépendance	4
2.2. Déontologie et Charte d'Ethique	4
2.3 Démarche qualité	4
2.4 Suivi des dossiers	4
2.5 Acceptation et maintien des mission de Commissariat aux comptes	5
2.6 Supervision	5
2.7 Revue indépendante	5
2.8 Rotation des signataires	5
2.9 Blanchiment	
2.10 Déclaration de l'organe de Direction relative à la vérification de l'efficacité du système de gestion des risques	5
2.11 Contrôle Qualité périodique mentionné à l'article R821-26 du Code de Commerce	6
3. CLIENTS	7
3.1 Répartition du chiffre d'affaires du cabinet	7
3.2 Contrôle légal d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé	7
3.3 Contrôle légal d'établissement de crédit	7
3.4 Contrôle légal d'entités du secteur de la protection sociale	7
4. RESSOURCES HUMAINES	8
4.1 Collaborateurs	8
4.2 Associés	8
4.3 Formation continue	8
5. INFORMATIONS FINANCIERES PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU GROUPE	9
6. DECLARATIONS SPECIFIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.823-21 F ET G DU CODE DE COMMERCE	10

1. PRESENTATION DU CABINET EXTENTIS

Le cabinet EXTENTIS GROUPE est une Société par Actions Simplifiée au Capital de 5 454 000 € dont le siège est sis 5 rue Margueritte — 75017 Paris. Elle est inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro B 801 334 954.

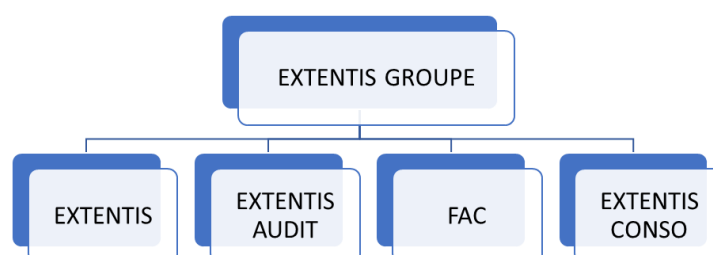
La société EXTENTIS est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Le cabinet dispose également de bureaux au 88 rue de Courcelles — 75008 Paris (Paris Ouest).

La direction de la société EXTENTIS est assurée par Messieurs Jean-Luc GUEDJ, Président, et Frédéric BITBOL, Directeur Général ; par ailleurs tout deux associés majoritaires du groupe EXTENTIS GROUPE.

Description du Groupe EXTENTIS GROUPE

A ce jour, l'organigramme juridique du groupe se détaille comme suit :



Le capital de la holding du groupe, la société EXTENTIS GROUPE, est réparti principalement entre deux associés : Jean-Luc GUEDJ et Frédéric BITBOL.

Des cadres du groupe disposent également de participations minoritaires. Le groupe est constitué pour l'essentiel :

- d'une activité d'Expertise comptable regroupée chez EXTENTIS,
- d'une activité de Commissariat aux comptes, les mandats étant regroupés au sein des sociétés FAC et FB AUDIT (devenu EXTENTIS AUDIT),
- d'une activité Consolidation située dans la société EXTENTIS CONSO.

Pour des modalités pratiques de gestion, l'essentiel du personnel d'audit et commissariat aux comptes du groupe EXTENTIS GROUPE est regroupé au sein de la société FAC. Des conventions de mise à disposition de personnel ont été conclues entre sociétés du groupe.

1.1 Appartenance à un réseau national

Le groupe EXTENTIS GROUPE ne constitue pas un réseau au sens de l'article 22 du code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes.

1.2 Appartenance à un réseau international

Le groupe EXTENTIS GROUPE n'appartient à aucun réseau international.

1.3 Description de la gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement

La gouvernance et l'organisation du groupe EXTENTIS GROUPE s'effectuent au travers des structures suivantes :

- Assemblées générales d'associés telles que prescrites par les dispositions du Code de commerce,
- Réunions d'associés régulières en fonction de l'évolution de l'activité et des points soulevés,
- Réunions entre associés et directeurs associés et chefs de mission.

La taille du cabinet, et la proximité des associés, permet des réactions et prises de décisions rapides.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1 Indépendance

Une attestation d'indépendance est signée par l'ensemble des associés et des collaborateurs intervenant sur les mandats de Commissariat aux Comptes. Cette déclaration rappelle les principaux termes du Code de déontologie et notamment :

- ne pas avoir de lien familial avec une personne occupant une fonction sensible au sein de la personne ou entité dont le cabinet certifie les comptes ;
- ne pas avoir de relations, dans des conditions autres que les conditions habituelles de marché et spécialement de contrat d'assurance, avec la personne ou entité dont le cabinet certifie les comptes ;
- ne pas avoir de liens professionnels, c'est à dire d'intérêt commercial ou financier commun, en dehors des opérations courantes conclues aux conditions habituelles du marché, avec la personne ou entité dont le cabinet certifie les comptes.

La déclaration est signée par les associés et les collaborateurs qui confirment avoir pris connaissance de la liste des mandats du Cabinet consultable auprès du secrétariat, ainsi que de la liste des clients du groupe.

Les accords de mise à disposition de personnel prévoient une clause concernant l'indépendance.

En début de période fiscale le cabinet s'assure de son indépendance relative aux honoraires perçus d'un même client.

2.2 Déontologie et Charte d'Ethique

Chaque année une charte d'éthique est signée par les collaborateurs intervenant sur les dossiers de Commissariat aux comptes et une réunion est organisée sur les obligations résultant de l'application du code de déontologie.

2.3 Démarche qualité

La responsabilité de la qualité au sein du cabinet est confiée aux associés signataires qui possèdent l'expérience, la compétence et l'autorité suffisante pour définir les procédures applicables et assurer leur fonctionnement.

2.4 Suivi des dossiers

Le cabinet a généralisé l'utilisation des outils Auditsoft pour ses dossiers de commissariat aux comptes : les questionnaires Auditsoft sont utilisés obligatoirement pour l'ensemble des dossiers pour les aspects de planification de la mission, revue du contrôle interne, finalisation, vérifications spécifiques. Les programmes de travail adaptés par entité sont également basés sur les modèles proposés par Auditsoft. Les questionnaires et modèles de rapport sont mis à jour régulièrement sur l'intranet Auditsoft en fonction de l'évolution des normes professionnelles.

2.5 Acceptation et maintien des missions de Commissariat aux comptes

L'acceptation de tout mandat est formalisée par une fiche d'acceptation reprenant l'ensemble des obligations en la matière. Le maintien des missions est étudié chaque année lors de la phase de finalisation de la mission.

2.6 Supervision

La supervision est intégrée à différents niveaux dans l'organisation de nos travaux. Elle est effectuée au final par l'Associé signataire et un Directeur de mission.

Il est par ailleurs précisé, afin de se conformer à la préconisation du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes en date du 24 juin 2010 (recours à des collaborateurs membres de structures associées) que les associés valident systématiquement les travaux relatifs :

- à la prise de connaissance de l'entité et de son environnement,
- à l'évaluation du risque d'anomalies significatives au niveau des comptes pris dans leur ensemble,
- à la détermination du ou des seuils de signification,
- à la définition de l'approche d'audit,
- à l'établissement de la lettre de mission et du programme de travail.

2.7 Revue indépendante

Une revue indépendante par un second associé a été mise en place pour le dossier EIP. La revue par l'associé indépendant sera formalisée dans le dossier.

2.8 Rotation des signataires

Le cabinet suit les prescriptions de l'article 822-14 du Code de commerce en matière de rotation des associés signataires pour les sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

2.9 Blanchiment

Le cabinet a mis en place un système d'évaluation et de classification des risques de blanchiment en application de l'article L.561-32 du code monétaire et financier.

2.10 Déclaration de l'organe de Direction relative à la vérification de l'efficacité du système de gestion des risques

La vérification par la Direction du Cabinet de l'efficacité du système de gestion des risques repose essentiellement sur l'analyse et la remontée des risques sur les dossiers de commissariat aux comptes chaque année. Ces résultats communiqués chaque année aux collaborateurs audit du cabinet, sont examinés en réunion d'associés.

Le groupe EXTENTIS GROUPE, étant de création récente (Octobre 2015), a décidé de mettre en place ce système de gestion des risques à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2016.

Néanmoins, au regard de la taille restreinte du cabinet et du nombre de signataires des dossiers d'audit, les Associés estiment que le système mis en place permet à EXTENTIS de respecter leurs obligations en matière de déontologie et d'application des normes d'exercice professionnel.

2.11 Contrôle Qualité périodique mentionné à l'article R821-26 du Code de commerce

Le dernier contrôle de qualité périodique mentionné au b) de l'article L821-7 du Code de commerce (Contrôle Haut Conseil du Commissariat aux Comptes / Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes) dont a bénéficié le cabinet a été réalisé de juin à décembre 2017.

3. CLIENTS

3.1 Répartition du chiffre d'affaires du cabinet

La répartition du chiffre d'affaires du cabinet au 30 septembre 2018 est la suivante :

Répartition du chiffre d'affaires au 30 septembre 2016	K€
- Certification des comptes	1 315
- SACC	91
- Autres	0
Total en K€	1 406

3.2 Contrôle légal d'entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Notre cabinet exerce à ce jour une mission de contrôle légal d'une Entité d'Intérêt Public (EIP), cotée sur Euronext :

- ARCHOS SA

Par ailleurs, et à titre de complète information, nous exerçons une mission de contrôle légal d'une société listée sur ALTERNEXT :

- BD MULTIMEDIA

3.3 Contrôle légal d'établissements de crédit

La société n'a pas effectué de mission de contrôle légal sur des établissements de crédit au cours de l'exercice écoulé.

3.4 Contrôle légal d'entités du secteur de la protection sociale

La société n'a pas effectué de mission de contrôle légal sur des entités du secteur de la protection sociale au cours de l'exercice écoulé.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Collaborateurs

Huit à dix collaborateurs interviennent régulièrement au sein du cabinet sur des missions de commissariat aux comptes. Ces collaborateurs ont fait l'objet d'un processus de sélection spécifique à l'activité d'audit légal à laquelle ils sont presque exclusivement dédiés.

En effet, certains de ces collaborateurs peuvent intervenir sur des dossiers d'établissement de comptes consolidés.

Chaque collaborateur est évalué au moins une fois l'an et est impliqué dans un plan de formation annuel comprenant des formations externes et internes adaptées à l'activité d'audit.

L'effectif salarié du Groupe, toute activité confondue, est de l'ordre de 50 personnes.

4.2 Associés

Notre cabinet se compose de deux associés impliqués dans le management courant du cabinet, Jean-Luc GUEDJ et Frédéric BITBOL possédant, directement ou indirectement, la quasi intégralité du capital.

Tous les associés perçoivent une rémunération brute équivalente de l'ordre de 130/160 K€ par an.

4.3 Formation continue

Le cabinet dispose d'une politique de formation continue axée sur le développement des compétences techniques de ses collaborateurs

Concernant les activités de commissariat aux comptes, la formation des collaborateurs repose principalement, mais non exclusivement, sur des formations délivrées par l'ASFOREF.

En sus de ces formations, des journées et réunions d'information sur l'actualité professionnelle, normative et sectorielle sont organisées régulièrement dans l'année.

Les associés assistent également à ces réunions et suivent par ailleurs des formations complémentaires auprès d'organismes externes et auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de la Compagnie régionale de Paris.

5. INFORMATIONS FINANCIERES PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU GROUPE

Le cabinet EXTENTIS, comme les sociétés du groupe EXTENTIS GROUPE dont il fait partie, clôture ses comptes au 30 septembre de chaque année.

Les chiffres clés sont les suivants :

En milliers d'euros	30.09.2018
Total des honoraires HT facturés par le Groupe	5 290 K €
- Expertise et conseil	3 884 K €
- Audit et missions légales	1 406 K €
Capitaux propres consolidés du groupe	5 372 K €

Les comptes sociaux d'EXTENTIS GROUPE ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

6. DECLARATIONS SPECIFIQUES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.823-21 F ET G DU CODE DE COMMERCE

Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée

Tous les salariés intervenant sur les dossiers de Commissariat aux comptes signent une « attestation d'indépendance » et une « charte d'éthique et d'indépendance ». Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L.822-4 du Code de commerce.

Tous les diplômés Commissaires aux Comptes inscrits suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 sont respectées.

Paris, le 28 juin 2019

Frédéric BITBOL

Jean-Luc GUEDJ